

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Direction des Usagers et des Libertés Publiques
- Bureau de l'Environnement -

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de la société INEOS ENTERPRISES SAS sur le territoire des communes de VERDUN, FROMEREVILLE LES VALLONS et NIXEVILLE BLERCOURT

-=-=-=-

Par arrêté préfectoral n° 2016 – 2785 du 28 décembre 2016 et en application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est organisée, du **lundi 30 janvier 2017 au jeudi 2 mars 2017 inclus (32 jours)**, sur le projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) envisagé autour des installations de la Société INEOS ENTERPRISES SAS.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est est responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. M. Valentin BOYE, inspecteur de l'environnement, à l'unité départementale de Meurthe et Moselle et de Meuse de la DREAL Grand-Est, est l'interlocuteur technique sur ce projet. (Cité Administrative – Bâtiment C1 24 avenue du 94^e régiment d'infanterie – CS 70 542 – 55 000 BAR-LE-DUC Cedex – Tél : 03-29-46-48-74 – courriel : valentin.boyé@developpement-durable.gouv.fr).

Pendant toute la période d'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête destiné à recueillir les observations du public seront tenus à la disposition de toute personne intéressée, pendant les jours et heures habituels d'ouverture, à la mairie de VERDUN, siège de l'enquête, ainsi que dans les mairies de FROMEREVILLE LES VALLONS et NIXEVILLE BLERCOURT, communes également concernées par la consultation. Les observations du public pourront en outre être adressées par courrier au commissaire enquêteur en mairie de VERDUN.

Cette enquête publique sera menée par M. Claude VEILLET, nommé en qualité de commissaire enquêteur titulaire, lequel se tiendra à la disposition du public, en mairie de VERDUN :

- le **lundi 30 janvier 2017, de 14 h à 17 h,**
- le **mercredi 08 février 2017, de 9 h à 12 h,**
- le **samedi 18 février 2017, de 14 h à 17 h,**
- le **vendredi 24 février 2017, de 9 h à 12 h,**
- le **jeudi 02 mars 2017, de 15 h à 18 h.**

Mme Marguerite-Marie POIRIER est désignée commissaire enquêteur suppléante.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie des trois communes précitées pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Pendant le même délai, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur est également déposée à la préfecture de la Meuse, ainsi que sur le site internet de la préfecture de la Meuse (www.meuse.gouv.fr).

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du plan de prévention des risques technologiques, éventuellement modifié, est la Préfète de la Meuse.